



Commission aménagement / environnement

15 juin 2022

Avis sur le projet de SCoT de Baugeois Vallée

20 décembre 2018 : lancement de la révision du SCoT

- Adapter le SCoT au nouveau périmètre
- Décliner le projet de territoire
- Réétudier les orientations économiques
- Réétudier les orientations habitat

28 avril 2022 : arrêt de projet de SCoT

4 mai 2022 : consultation des personnes publiques associées





→ Jusqu'au 4 août pour formuler un avis

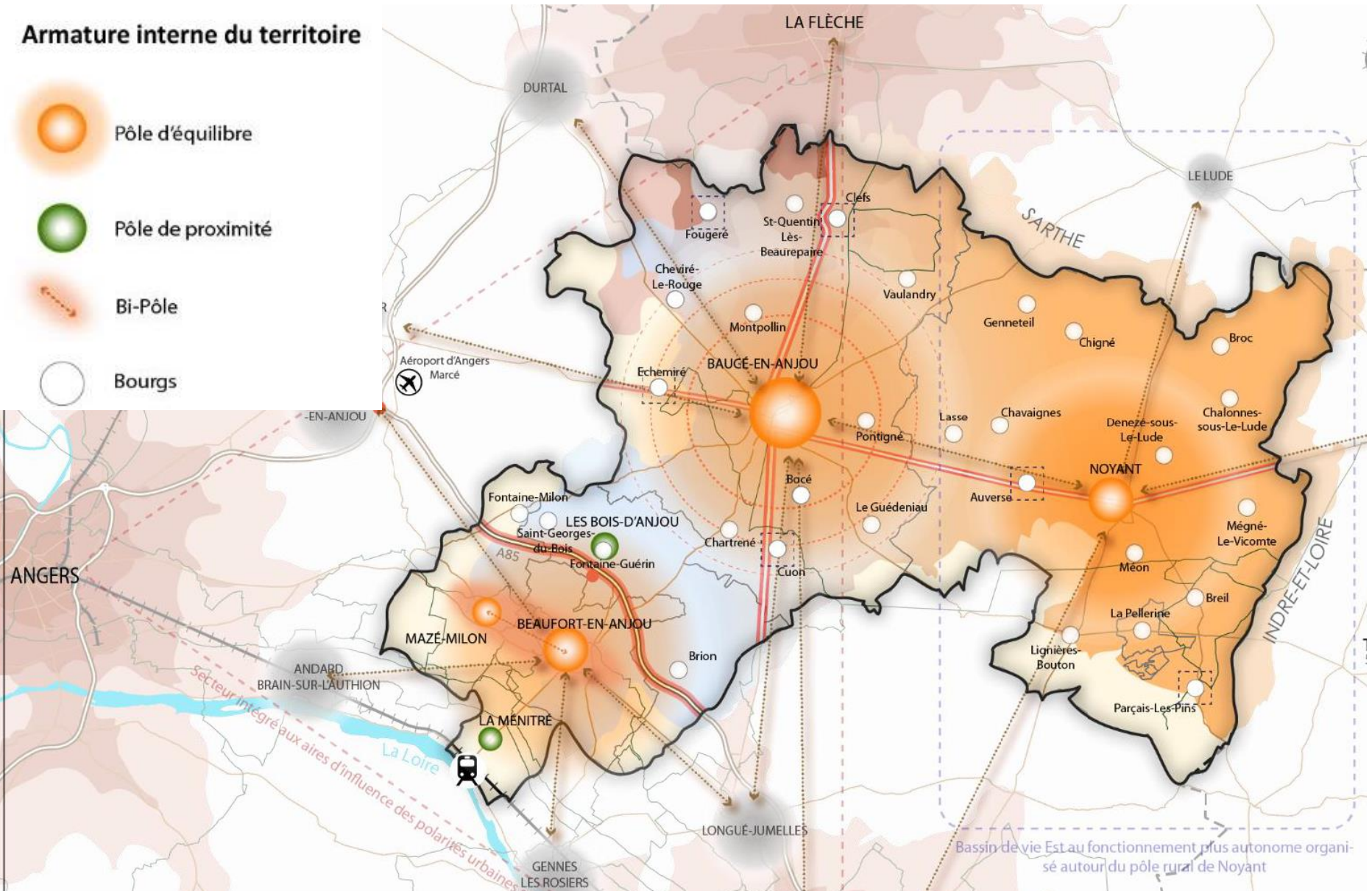
Début 2023 : approbation prévisionnelle

SCoT non modernisé (Loi Elan) et non climatisé (Loi Climat & Résilience)

Avis sur le projet de SCoT de Baugeois Vallée

Armature interne du territoire

-  Pôle d'équilibre
-  Pôle de proximité
-  Bi-Pôle
-  Bourgs



Avis sur le projet de SCoT de Baugeois Vallée

La majeure partie des orientations du projet de SCoT sont issues du précédent SCoT et ont été remaniées. Elles n'appellent pas de questionnement.

Le SCoT s'applique sur la période 2023-2041

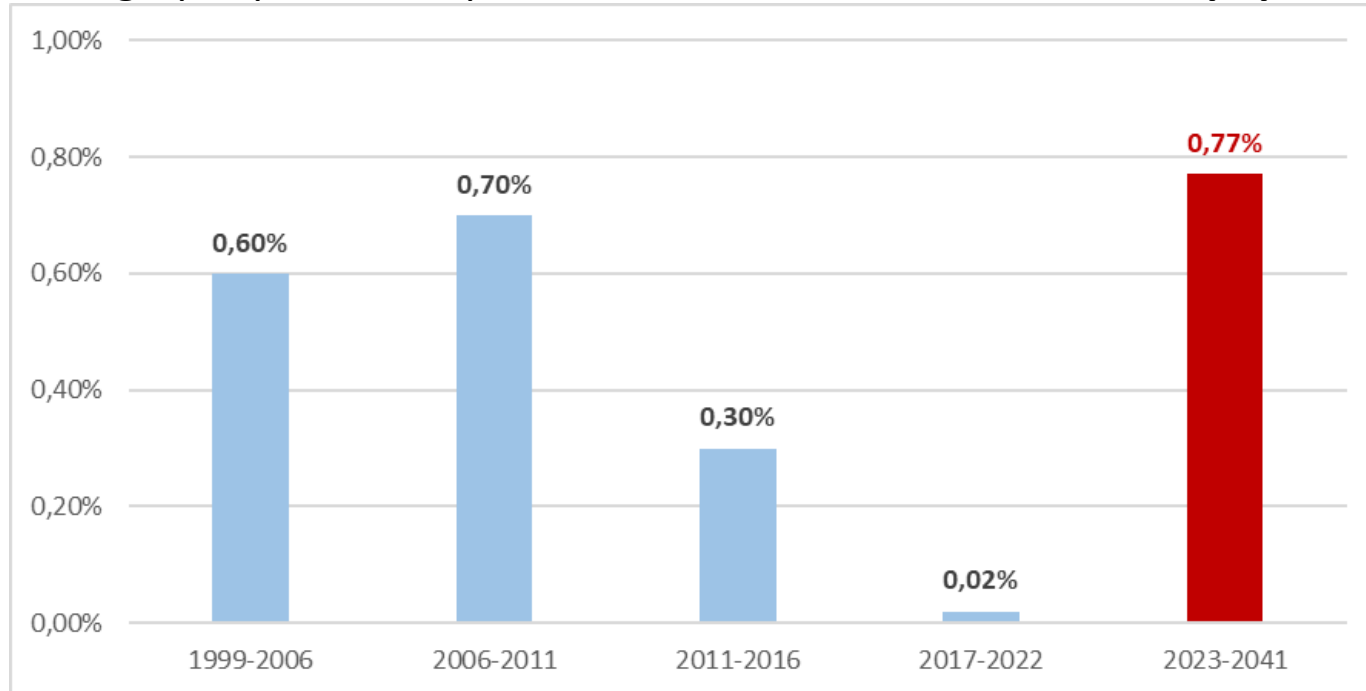
2 sujets posent question :

- Le scénario démographique soutenant le projet
- Les objectifs de modération de la consommation d'espace

Avis sur le projet de SCoT de Baugeois Vallée

Scénario démographique 2023-2041

Le scénario démographique retenu prévoit une **croissance annuelle de la population de 0,77%**.



Rappel des travaux en cours sur le SCoT Loire Angers à horizon 2050 :

- ALS (limitrophe Baugeois) : +0,68%/an
- ALM : +0,47%/an
- LLA : +0,73%/an
- PMLA : +0,53%/an

Avis sur le projet de SCoT de Baugeois Vallée

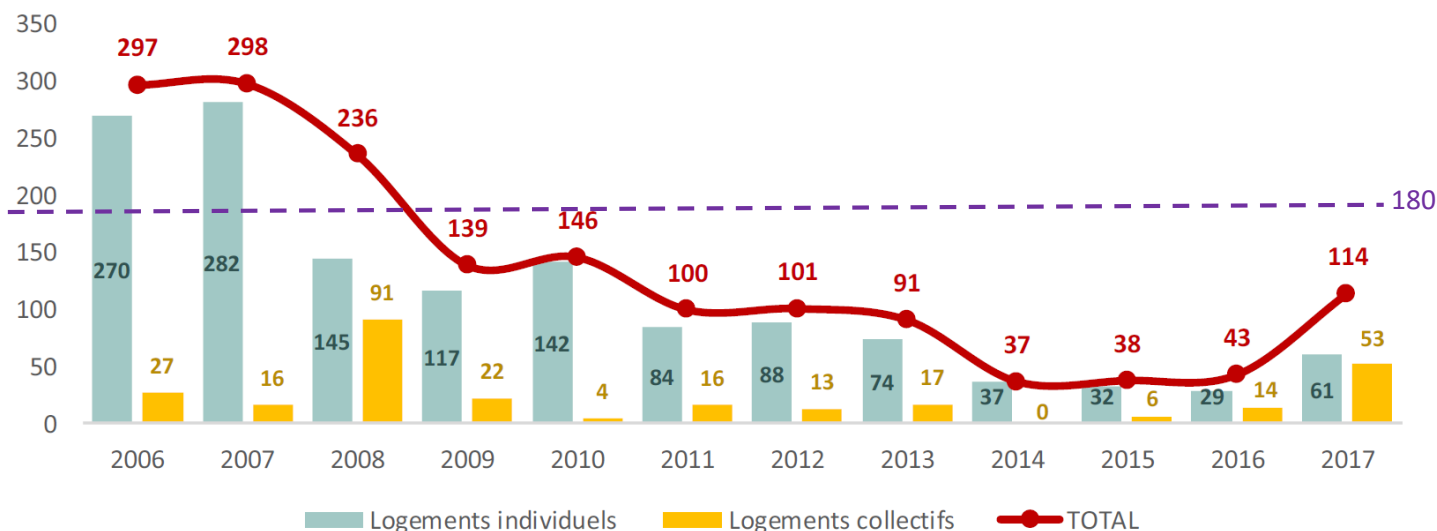
Scénario démographique 2023-2041

Ce scénario démographique nécessite la réalisation de **180 logements par an**. Deux autres hypothèses ont été à l'étude mais non retenues :

- Scénario central INSEE : 110 logements par an
- Scénario haut : 130 logements par an

Logements commencés sur la CC Baugeois Vallée entre 2006 et 2017

Source: Sitadel



Rappel des travaux en cours sur le SCoT Loire Angers à horizon 2050 :

- ALS (limitrophe Baugeois) : 172 logts/an (proche du scénario central)

Avis sur le projet de SCoT de Baugeois Vallée

Objectifs de modération de la consommation foncière

NB : la modification du SRADDET territorialisant les -50% de consommation sur 2021-2030 n'est pas encore connue

Le **rapport de présentation** du projet de SCoT précise la consommation passée d'ENAF avec pour source les Fichiers Fonciers (CEREMA) : **194 ha pour les 10 dernières années** (avec une extrapolation pour les 2 dernières années). Soit **19,4 ha/an**.

NB : le portail national de l'artificialisation des sols (données CEREMA) donne les chiffres suivants :

- 2009-2020 (11 ans) : 208 ha, soit **18,9 ha/an** (application des -50% : 9,5 ha/an)
- 2010-2020 (10 ans) : 178 ha, soit **17,8 ha/an** (application des -50% : 8,9 ha/an)

Le **DOO** affiche une enveloppe globale de 137 ha ventilés sur 2 périodes :

- **2023-2033** : -50% de la consommation d'ENAF, soit une **enveloppe de 97,5 ha (9,7 ha/an)**
- **2034-2041** : une baisse de l'artificialisation non connue à ce jour et prévision d'une **enveloppe de 40 ha** pour poursuivre la baisse de la période précédente

Le **PADD** affiche une baisse de moitié de la consommation d'espace sur la période du SCoT, soit une **enveloppe maximale de 200 ha (?)**

Avis sur le projet de SCoT de Baugeois Vallée

Objectifs de modération de la consommation foncière

NB : la modification du SRADET territorialisant les -50% de consommation sur 2021-2030 n'est pas encore connue

On note par ailleurs :

- Un décalage de 2 ans dans les objectifs et référentiels nationaux :
 - 2021-2031 = consommation d'ENAF (Baugeois : 2023-2033)
 - 2031-2050 = artificialisation (Baugeois : 2033-2041)
- La non intégration des années 2021 et 2022
- L'utilisation de la donnée Fichiers Fonciers du CEREMA et la transposition du volume d'hectares issu de la division par 2 de la consommation passée en droit à s'étendre

Avis sur le projet de SCoT de Baugeois Vallée

Proposition d'avis

Sur la modération de la consommation d'ENAF :

- Un objectif global s'inscrivant dans la philosophie de la Loi Climat et Résilience pour la prochaine décennie malgré un diagnostic des 10 dernières années discutable et un phasage non compatible avec la Loi C & R.
 - L'absence, pour le moment, d'un SRADDET modifié intégrant une territorialisation régionale des -50% de consommation d'ENAF pour les 10 prochaines années.
- **Sur ce sujet précis, c'est aux services de l'Etat de se positionner. Notamment sur la transposition telle quelle des hectares issus des Fichiers Fonciers en droit à s'étendre. Dans tous les cas, il est fort probable que le SCoT du Baugeois soit dans l'obligation de se mettre en compatibilité avec le SRADDET modifié (avant août 2026).**
- **Le PMLA s'inscrit depuis le début dans une logique de co-construction d'une territorialisation régionale cohérente des -50% dans le cadre de la Conférence des SCoT. Les objectifs affichés par le Baugeois ne sont pas forcément ceux en cours de discussion dans cette Conférence (selon le scénario qui sera retenu). Pour cette raison, une réserve ou alerte pourrait être donnée dans l'attente de la modification du SRADDET.**

Avis sur le projet de SCoT de Baugeois Vallée

Proposition d'avis

Sur le scénario démographique/résidentiel :

- Un objectif probablement quelque peu surestimé, notamment par rapport à celui d'Anjou Loir et Sarthe sous influence plus directe de la métropole angevine et par rapport aux rythmes d'évolution démographique du Baugeois ces 15 dernières années.
 - Une bonne partie des nouveaux logements sera réalisée sur la polarité Beaufort-Mazé.
- **Une alerte pourrait être donnée sur le risque d'une surestimation des besoins. Cela pourrait mener à une surproduction résidentielle notamment sur le pôle Beaufort-Mazé pouvant créer des concurrences territoriales en franges de nos territoires et accentuer les flux pendulaires vers l'agglomération d'Angers, sur un axe déjà saturé.**

Sur le reste du document :

- **Un avis favorable pourrait être donné.**